

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15290**

### Intitulé

Formateur en sécurité intérieure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut National de la Formation de la Police Nationale (INFPN)	Directeur général de la police nationale et Chef de l'INFPN

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333t Education et transfert de connaissances, 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le formateur en sécurité intérieure a pour mission : - l'exercice d'une mission pédagogique qui consiste à concevoir, élaborer, préparer, animer et évaluer des prestations d'enseignement. Il est aussi amené à siéger dans les jurys au côté des professeurs de l'Education Nationale pour la délivrance du baccalauréat professionnel 'métiers de la sécurité, option police nationale' ainsi que les diplômes de la sécurité privée

- l'exercice d'une mission d'encadrement qui consiste à assurer le suivi administratif, social, pédagogique (dont l'alternance et l'expérimentation) et disciplinaire d'un groupe en formation.

Le formateur en sécurité intérieure doit être capable de : - préparer une séance de formation,

- l'animer, l'évaluer,

- assurer l'encadrement d'un groupe de stagiaires.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Structures de formation de la police nationale: - Ecoles nationales de police

- Centres de formation de la police

- Ecoles nationales supérieures de police

- Délégations régionales au recrutement et à la formation de la police nationale

- Centres régionaux de formation de la police nationale

Formateur de la Police nationale

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2111 : Formation professionnelle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte trois composantes : - une évaluation certificative lors de mise en situation devant un public de stagiaires (coef 2) : animation d'une séance de formation devant un public de stagiaires

- un contrôle continu (coef 1) : évaluation continue prenant en compte les acquisitions de chaque apprentissage du programme de formation, l'implication du candidat, les progrès réalisés

- un entretien avec un jury (coef 3) : étude du dossier composé des 2 premières évaluations, étude d'un rapport d'activité d'alternance, entretien professionnel sur le métier de formateur dans la police nationale.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Chef de l'INFPN ou son représentant (président) chef du CFF ou son représentant 1 chef de structure de formation de la police ou son représentant 1 chef de service opérationnel ou son représentant 1 enseignant de l'IUFM ou de l'université (DESS ingénierie de formation) 2 formateurs du CFF ayant suivi la session
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		Le Directeur de l'Institut national de la formation de la Police nationale ou son représentant - le chef du CFF ou son représentant - le chef de la DSTI de la SDFDC ou son représentant - un représentant de la gendarmerie nationale compétent en matière de formation - un titulaire de la certification en activité

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Formateur en sécurité intérieure" avec effet au 23 juin 2011 jusqu'au 22 août 2017.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

20 titulaires de la certification par an en moyenne

##### Autres sources d'information :

<http://www.interieur.gouv.fr>

##### Lieu(x) de certification :

MINISTERE CHARGE DE L'INTERIEUR - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE (DGPN) - INSTITUT NATIONAL DE LA FORMATION DE LA POLICE NATIONALE (INFPN) 73, rue Paul Diomède - BP 144  
63020 Clermont-Ferrand Cedex 02

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** [Formateur de la police nationale](#)